

Les troubles hépatiques résultent des causes les plus diverses

L'extrait de chardon-Marie peut s'utiliser dans de multiples affections

L'alcool, de nombreux médicaments (cf. encadré), de même que les infections hépatiques virales, bactériennes ou parasitaires provoquent fréquemment des atteintes hépatiques, qui se manifestent par des valeurs sériques augmentées des enzymes hépatiques et du peptide N terminal du procollagène de type III (PNP III). Les symptômes les plus fréquents indiquant une atteinte hépatique sont les suivants : nausées et vomissements, sensations de réplétion et de lourdeur abdominale, manque d'appétit, renvois acides, ballonnements, troubles abdominaux mal définis, fatigue et prurit.

Lorsque les valeurs hépatiques sont augmentées, le chardon-Marie peut être utilisé en tant que protection hépatique. Quelles sont les préparations utilisées, et à quelle dose ?

Les extraits de chardon-Marie sont réalisés à partir des fruits mûrs séchés de *Silybum marianum*, sans la couronne d'épines qui les accompagne. Le contenu en silymarine ne devrait pas être inférieur à 1,5 %. La silymarine est composée de différents flavonoïdes ; le contenu en flavonoïdes est souvent indiqué en équivalents de silybinine.

Pour le traitement au long cours, on recommande une dose quotidienne initiale maximale de 420 mg de silymarine/silybinine. Lors de traitement au long cours, la dose peut ensuite être réduite

La préparation galénique influence la libération du principe actif

La firme Madaus a développé pour son extrait de chardon-Marie une forme galénique optimisée, permettant la libération complète des principes actifs à partir du comprimé. En l'absence de données relatives à la biodisponibilité des principes actifs, il n'est pas possible de conclure que d'autres préparations contenant de la silymarine sous la même forme d'administration et avec la même composition entraîneront nécessairement des effets biopharmaceutiques et thérapeutiques équivalents.

Source : Schulz, H.-U. et al.: *Arzneim.-Forsch./Drug Res.* 45 (1), Nr. 1,61-64, 1995



Notre expert :
Professeur
Sigrun
Chrubasik

à 210–280 mg/jour. Le seul effet indésirable observé a été un léger effet laxatif, résultant de la stimulation de la production de bile.

D'où provient l'efficacité du chardon-Marie ?

Les tests in vitro réalisés avec des extraits de chardon-Marie ont mis en évidence les effets suivants : stabilisation des membranes cellulaires, amélioration de la cholestase, effet antifibrosant, anti-inflammatoire et anti-oxydant (monographies de l'European Scientific Cooperative for Phytotherapy – ESCOP –, supplément 2009). La structure chimique des flavonoïdes efficaces est proche de la cortisone. De même que la cortisone, ces flavonoïdes stimulent la transcription de l'ARN-polymérase ADN-dépendante dans le noyau cellulaire de cellules hépatiques et rénales isolées ; ce qui régénère la fonction hépatique et améliore en conséquence la synthèse des protéines. En expérimentation animale, les effets hépatoprotecteurs et antifibrosants de la silymarine ont été confirmés, de même que ses effets anti-inflammatoire, anti-oxydants, anticancérigènes et hypolipémiant (diminution du taux de cholestérol).

Dans quelles indications prescrivez-vous l'extrait de chardon-Marie ?

De nombreuses études exploratoires ont mis en évidence l'efficacité de l'extrait de chardon-Marie lors d'atteinte hépatique. Il manquait encore des preuves convaincantes résultant d'études de confirmation (Cochrane Database Syst Rev. 2007;(4):CD003620).

Médicaments susceptibles de provoquer une atteinte hépatique

- Anabolisants
- Anesthésiques
- Antiarythmiques tel l'amiodarone
- Antibiotiques : p. ex. amoxicilline, clindamycine, norfloxacine, érythromycine, clarithromycine, acide fusidique
- Antidiabétiques : p. ex. glibenclamide, troglitazone
- Médicaments anti-inflammatoires, p. ex. léflunomide, zafirlukast, infliximab
- Antiépileptiques
- Antihypertenseurs, p. ex. anticalciques, bosentan (lors d'hypertension artérielle pulmonaire)
- Antimycosiques
- Traitements antirétroviraux
- Antirhumatismaux y compris coxibs
- Tuberculostatiques, tel l'isoniazide, agents bactéricides, telle la rifampicine
- Chimiothérapie antitumorale
- Bloqueurs H1 et H2
- Immunosuppresseurs, p. ex. ciclosporine
- Hypolipémiants
- AINS
- Œstrogènes
- Paracétamol
- Phytomédicaments, p. ex. chéridoïne, consoude officinale, pétasite officinale (lorsque les préparations contiennent de la pyrrolizidine hépatotoxique), kava-kava, actée à grappes
- Médicaments psychotropes
- Thyrostatiques
- Tamoxifène

Source : Trauner M., *Medikamentös-induzierte Leberschäden aus klinischer Sicht*. 22^e assemblée du printemps de la Société autrichienne de pathologie, division autrichienne de l'International Academy of Pathology (IAP), Vienne 27-29 mars 2008, (www.medunigraz.at/gastroenterologie/pdf/TRAU-NER_PathoFJT_Final.pdf)

Dans une mise à jour publiée en 2008 (Forsch Komplement-med. 2008; 15: 9–20), le **Professeur Reinhard Saller**, Hôpital universitaire de Zurich, arrive à la conclusion que l'extrait de chardon-Marie, compte tenu du rapport bénéfice/risque, devrait être utilisé lors d'empoisonnement par les champignons (amanite phalloïde) et lors de cirrhose hépatique (Child A, par exemple d'origine éthylique). Je recommande déjà l'extrait de chardon-Marie lorsque l'augmentation sérique des transaminases indique une atteinte hépatique.

Existe-t-il des contre-indications dont il faut tenir compte ?

Il n'existe pas d'éléments susceptibles de limiter l'utilisation de l'extrait de chardon-Marie ; cependant, chez la femme enceinte ou pendant la période d'allaitement, les informations à disposition sont insuffisantes.